

Affaires courantes

On nous a dit un peu plus tôt que ce ne serait pas exactement le cas. Par exemple, si la Chambre siège, les débats auront priorité et les délibérations des comités seront, pour la plupart, retransmises plus tard, une fois que la Chambre se sera ajournée ou quand elle ne siègera pas.

Peut-il nous dire ce qu'il en est? Pourrait-il également indiquer ce qu'il en coûtera aux contribuables canadiens pour suivre les recommandations du rapport du Comité de la gestion de la Chambre? Le ministériel qui siège au comité a été incapable de nous donner un chiffre exact.

Il semble que le comité ne recherche qu'un accord de principe pour le moment. Il n'a pas encore tous les détails de la mise en application des recommandations contenues dans ce rapport, et je me demande si ce dernier n'est pas un peu prématuré, compte tenu du fait que les détails techniques n'ont pas encore été arrêtés.

Pendant qu'il est debout, le député pourrait-il nous dire quelle a été la réaction de la tribune des journalistes? Ont-ils fait des recommandations au Comité de la gestion de la Chambre sur ce point particulier? Si oui, peut-il nous dire lesquelles?

M. Milliken: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa série de questions. J'espère disposer de suffisamment de temps pour répondre à toutes.

Tout d'abord, l'heure de la télédiffusion, qui était l'objet de la première question, je crois. Nous prévoyons en effet que les délibérations d'un comité enregistrées pendant que la Chambre siège ne seront pas télédiffusées pendant la séance de la Chambre.

Nous convenons tous, je crois, que les délibérations de la Chambre doivent demeurer la priorité première du canal parlementaire. Comme la plupart des comités siègent en même temps que la Chambre, leurs délibérations ne pourront pas être télédiffusées en même temps que les séances de la Chambre. Elles seront enregistrées et diffusées en différé. Il reste à déterminer si ces délibérations seront télédiffusées en soirée, la fin de semaine ou lors des congés parlementaires.

Il y a plusieurs possibilités. Bien sûr, la télédiffusion des travaux d'un comité pourrait se faire en plusieurs émissions séparées, et il me semble que, d'un point de vue journalistique, il pourrait être avantageux de présenter le même jour une série de réunions, par exemple, du Comité des finances ou du Comité de l'emploi et de l'immigration plutôt que de présenter à la suite des

réunions de comités différents. Le regroupement des séances d'un même comité permettrait aux téléspectateurs de saisir les fils conducteurs des délibérations et des travaux d'un comité qui s'échelonnent sur une certaine période.

Les travaux de la Chambre sont rediffusés en différé, après la diffusion en direct, ce qui plaît beaucoup aux téléspectateurs du canal parlementaire qui, fait peut-être étonnant, sont très nombreux. J'entends souvent des commentaires sur les séances rediffusées. Ceux qui écoutent souvent le canal parlementaire l'écoutent surtout en soirée, particulièrement dans les provinces de l'Ouest où la télédiffusion en direct place nos travaux assez tôt en journée, en raison du décalage horaire. Cela permet au public de suivre les délibérations du Parlement qu'il manquerait autrement, à moins de les enregistrer.

L'heure d'émission va être difficile à déterminer. Cela souligne en fait, à mon avis, la nécessité d'effectuer un examen approfondi de la chaîne parlementaire pour voir s'il ne serait pas possible de s'arranger pour avoir une programmation panoramique qui engloberait les audiences de comité qui ont été enregistrées pendant la journée.

À mon avis, la solution sera de trouver une heure d'émission qui convienne à tous les députés, étant donné l'immensité géographique de notre pays et les divers fuseaux horaires qui manifestement influenceront sur cette décision.

Je passe maintenant à sa deuxième question. Le comité disposait effectivement d'une analyse des coûts. Vous voudrez bien me pardonner, parce que je ne suis pas très bon avec les chiffres. Je sais que le coût est élevé. Il faudra acheter certaines caméras. Certaines salles sur la colline disposent des branchements nécessaires, donc les frais de branchement seront assez minimes. Toutes les salles sont maintenant équipées pour le son, et les recommandations concernant l'installation de radios dans les bureaux des députés n'entraîneront que des frais négligeables. Il faudra compter au total 100 000 \$ pour l'achat et l'installation de ces radios.

M. Nunziata: Alors cela n'est pas télévisé?

M. Milliken: Non, il s'agit seulement de la partie radio. Souvenez-vous que les séances de comité ne sont que radiodiffusées, à moins qu'elles n'aient lieu dans la salle spéciale.

M. Nunziata: Le son n'est-il pas retransmis à la télévision?